

**Fiche d'Inscription au**  
**Vide-greniers du COMITE de JUMELAGE de ROCHEFORT**  
**DIMANCHE 29 mars 2026**

Je soussigné(e), Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... à : .....

Adresse : .....

.....  
Code postal : ..... Ville : .....

Tel. : ..... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° .....

Délivrée le ..... par ..... **Joindre la copie recto-verso (OBLIGATOIRE)**

Type de véhicule : ..... N° immatriculation de mon véhicule : .....

**Nombre de mètres d'exposition souhaités :**

TARIF 7M	NOMBRE DE METRES	<b>TOTAL A REGLER</b>
15€		

**mode de règlement :**  **espèces**  **carte bancaire**  **chèques**

**Dépôt des dossiers d'inscriptions:**

Le dossier d'inscription complet comprendra :

- La fiche d'inscription **remplie et signée**
- Le règlement intérieur **rempli et signé**
- **La photocopie de la pièce d'identité recto-verso**
- Le paiement intégral de la réservation
- Je demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée du 21 SEPTEMBRE 1925
- J'ai pris connaissance des conditions de réservations ci-dessous et du règlement du vide-greniers ci-joint et m'engage à m'y conformer.

**Conditions de Réservation**

• Les places sont attribuées par l'organisateur selon la disponibilité.

**Toute réservation est définitive.**

**Aucune absence ou annulation ne donnera lieu à un remboursement.**

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de mauvais temps.

• Tout emplacement non occupé après 8h30 sera considéré comme vacant et les paiements d'inscriptions resteront acquis à l'organisateur à titre d'indemnité. Pour le bon déroulement du vide-greniers, les emplacements réservés et non occupés après 8h30 seront revendus.

• Nous ne fournissons aucun matériel d'exposition.

**Dossier d'inscription A REMETTRE à l'adresse suivante :**

- **Comité de Jumelage 13 Rue de la Casse aux Prêtres Bat C 17300 Rochefort**

**Fait à ..... Le ..... SIGNATURE :**

# **RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU VIDE-GRENIERS**

## **dimanche 29 mars 2026**

1. Le vide-grenier est réservé aux particuliers et professionnels de la brocante. Seule la vente d'objets d'occasion est autorisée.
2. Le vide-grenier aura lieu sur le parking extérieur du Polygone dimanche 29 mars 2026.
3. Avant l'installation, se présenter aux responsables qui vous indiqueront votre emplacement. Il est strictement interdit de s'installer avant l'heure et sans la présence d'un organisateur.
4. Le déballage se fera de 7h à 8h30. Le rangement à partir de 18h.
5. L'emplacement est de 7m linéaire. Il sera possible d'en louer plusieurs.
6. Le prix de l'emplacement est de 15€.
7. L'inscription sera effective uniquement après réception du règlement, de l'attestation complétée et signée, de la photocopie de la pièce d'identité.
8. Chaque exposant est responsable de son stand et les dommages qu'il pourrait occasionner aux personnes, biens et marchandises d'autrui.
9. Le Comité de Jumelage n'est pas responsable des détériorations, vols, intempéries éventuels et de leurs conséquences.
10. 1 voiture par emplacement (7m) est autorisée. Si l'emplacement réservé est inférieur à 7m, aucune voiture n'est autorisée.
11. Les lieux doivent être restitués dans le même état de propreté qu'au début de la manifestation. Il est demandé que les invendus ne doivent pas être laissés sur place.
12. La vente de restauration est réservée aux organisateurs de la manifestation.
13. Les tables et les portants ne seront pas fournis.

**Je soussigné (e), .....**,

**Certifie avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.**

**Fait à ..... Le .....**

**Signature :**